

Arrêté 2026/32

Portant fermeture à la circulation « Route des Diligences »

Le Maire de la commune de SAINT-SOLVE, le 01 Septembre 2026,

Vu les articles L2212-2, L2213-1, L.2213-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.8, R411.5, R411.18 et R411.25 à R411.28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie –signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de l'entreprise CONTANT, sis ZI du Verdier – 1 Impasse Paul CONTANT – 19 210 LUBERSAC, en date du 28 Août 2026, qui souhaite effectuer des travaux « Route des Diligences » en direction du lieu-dit « Les Chavailles »,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation des véhicules, par mesure de sécurité pour les usagers, pour permettre la réalisation de ces travaux,

ARRETE

Article 1 : A compter du **02/09/2026** et jusqu'au **02/10/2026 inclus**, l'entreprise CONTANT est autorisée à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à savoir **des travaux d'enfouissement des réseaux pour le compte du Syndicat d'Electrification**.

Article 2 : La « Route des Diligences » en direction du lieu-dit « Les Chavailles » sera barrée durant la réalisation de ces travaux, avec la mise en place d'une déviation par le « Chemin de la Marquise ».

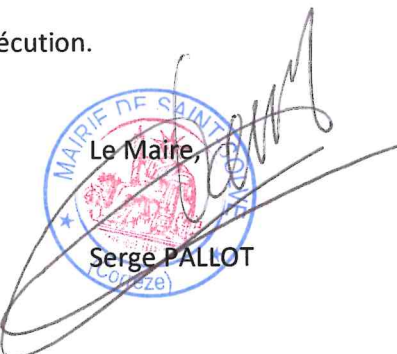
Article 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place au droit du chantier par l'entreprise CONTANT.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la Commune de Saint-Solve.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- La gendarmerie d'Objat,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,
- L'entreprise CONTANT,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.


Le Maire,
Serge PALLLOT
(Corrèze)

